



COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS, Adjointe Mme Céline FONTAINE, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Olivier FARNER, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30. Le CM accueille les enfants de l'école de Soral pour une présentation de leur gestion de la bibliothèque.

1. **Présentation de la bibliothèque par les élèves de l'école**
2. **Présentation du projet station-lavage**
3. **Demande de naturalisation (huis-clos)**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021**
5. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 17'500F destiné à couvrir des dépenses non prévues au budget pour l'installation d'une défense incendie chemin des Efeuilles**
6. **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 5'000 F destiné à couvrir des dépenses non prévues au budget pour l'achat d'un tableau d'artiste destiné à soutenir la galerie « Brot & Käse »**
7. **Approbation du règlement du cimetière**
8. **Subventions TPG et mobilité douce**
9. **Rapport commission des finances**
10. **Lutte contre les nuisances sonores – demande d'allègement**
11. **Communications de l'exécutif**
12. **Propositions et questions individuelles**

1. Présentation de la bibliothèque par les élèves de l'école

Le Président salue les élèves et leurs 2 accompagnatrices qui vont présenter la bibliothèque mise en place par les enfants. Une courte vidéo montre les étapes de leur travail, suivie par une présentation de chaque élève qui explique son métier ce que lui apporte la bibliothèque.

Le CM les remercie et les félicite pour cette initiative.

2. Présentation du projet station-lavage

MM. Christophe Batardon et Sébastien Dupraz proposent de commencer par le début du projet, soit 2015, au moment de la création de la coopérative des Effeilles. Après beaucoup de démarches, ils sont aujourd'hui arrivés à un projet concret qui concernera tous les agriculteurs et vigneron du village et qui apportera une nette amélioration de la gestion des effluents ce qui sera bénéfique pour les sols, l'air, etc... Ce traitement sera imposé dès 2022 et une action commune avec une seule station accessible à tout le monde est préférable aux fonctionnements individuels. Une brève explication du système en circuit fermé est présentée, sans risques de libération dans l'environnement et dimensionné pour le pool agricole et viticole du village, mais aussi pour d'éventuelles personnes intéressées. Une machine de lavage pour les machines pourra aussi servir à la commune, avec récupération des huiles. Deux places sont à distinguer, une pour les produits et un décrotteur pour les machines.

Le Maire ajoute que l'ancien CM avait soutenu le projet en étant partie prenante à hauteur de CHF 50'000.-. cf. PV du CM du 8 mars 2020.

Un coopérateur explique que la raison de leur visite réside dans le fait que le pignon du mur de leur installation se trouvera à 4m63 de la limite de propriété au lieu de 5m. Une demande pour une servitude d'usage est donc demandée à la commune pour pouvoir valider le projet. *Il fait tourner un jeu de plans.*

Une lettre d'intention pour un préavis favorable relative à cette servitude pourrait être suffisante, sans avoir besoin d'un acte formel.

M. Florez propose donc de faire un courrier, après examen par le CM, pour expliquer qu'il n'y aura pas d'opposition au projet de la part de la commune et qui stipulera que la servitude sera inscrite, une fois l'autorisation délivrée.

M. Fontaine demande à disposer d'un jeu de plans avec la servitude tracée au sol, pour pouvoir se prononcer.

Il est confirmé qu'il sera transmis rapidement. *Les coopérateurs quittent la séance.*

M. Florez ouvre le débat sur la lettre d'intention à fournir.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

M. Fontaine répète que sans le document permettant de voir l'emprise de la servitude, il ne peut rien décider. Ce n'est pas grave et ne signifie pas que l'on va s'opposer, mais il rappelle que le CM doit voter sur un document, il faut donc l'avoir vu préalablement.

M. Farner relève 2 types de discours, celui de **M. Fontaine** centré sur la procédure à suivre pour décider et celui qui demande une intention pour pouvoir faire avancer le dossier et respecter l'engagement pris sous l'ancienne législation.

Il est décidé d'attendre le document demandé pour faire la lettre d'intention favorable et donc attendre le prochain CM pour une décision formelle.

3. Demande de naturalisation (huis clos)

Le Président présente le dossier N° 2019-2418-VG.

Un préavis positif est voté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021

Le Président souhaite faire quelques remarques liminaires : essayer de faire des modifications au PV qui soient courtes et essentielles. De même pour les propositions individuelles, qu'elles soient brèves et concises.

Mme Dougoud, page 6, son intervention : « ...de trafic, ce n'est pas à Soral **de gérer le trafic douanier** », puis **page 9, dernier §** : « ...Mme Weiss et **l'association** des parents... »

Mme Pétris, page 8, point 8 : « ... **devront confirmer** quand leur spectacle aura lieu. »

M. J.-M. Dunand relève qu'en pages 5-6-7, l'orthographe du nom de famille s'écrit avec un **D**.

M. Farner, page 10, son intervention : enlever la dernière phrase et remplacer par **Le CM a décliné la proposition et M. Farner se charge de la réponse.**

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

5. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 17'500F destiné à couvrir des dépenses non prévues au budget pour l'installation d'une défense incendie chemin des Effeuilles

Le Président lit la délibération et ouvre le débat.

M. Farner rappelle qu'un budget de CHF 25'000.- avait été tracé le mois dernier et on voit que le coût est donc moins cher qu'imaginé.

M. R. Dunand demande sous quel poste sera imputée cette somme et **P. Revillet** répond sous la rubrique Service du feu.

M. Rückstuhl demande si cette somme comporte bien tout et si plusieurs fournisseurs ont été consultés pour la borne ? **M. Revillet** confirme que la somme comprend bien tout et que le fournisseur est incontournable.

Mme Fabjan demande pourquoi il est mentionné ici le « capital propre » alors que pour l'autre délibération, similaire, on parle en point 3 de la fortune nette ? **M. Revillet** lui répondra plus tard, après examen.

La délibération N°1/2021 est acceptée à l'unanimité.

6. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 5'000 F destiné à couvrir des dépenses non prévues au budget pour l'achat d'un tableau d'artiste destiné à soutenir la galerie « Brot & Käse »

Le Président lit la délibération et propose de passer au vote.

La délibération N°2 /2021 est acceptée par 11 oui et 1 non.

M. R. Dunand propose de l'informer qu'il peut obtenir le soutien de la commune, comme pour toutes les autres associations. **Le Maire** indique qu'il vient de recevoir un message dans ce sens à l'instant.

M. Farner informe de la réouverture possible de la galerie le 30 avril avec une exposition-vente d'une collection privée de gravures numérotées de Hans Erni, dans les locaux de l'ancienne laiterie. A confirmer.

7. Approbation du règlement du cimetière

M. Hafner demande s'il y a des questions après l'envoi à tous du document et dans la négative, il propose de passer au vote de ce règlement.

Le règlement du cimetière de la commune de Soral est approuvé à l'unanimité.

Un très grand bravo et merci à **Mme Weiss**.

Puis, **le Président** propose une mise au concours pour la réalisation d'un colombarium et/ou jardin du souvenir. Il demande s'il y a accord sur ce point et **Mme Weiss** propose que la commission de la culture s'en occupe. Elle est par ailleurs prête à y collaborer.

Un renvoi en commission culture est décidé et la mise au concours est acceptée.

8. Subventions TPG et mobilité douce

Mme Fabjan rappelle que ce point a été discuté en commission développement durable et agriculture. Elle brosse un historique et présente brièvement les différentes données qui se retrouvent dans un document qu'elle va présenter et envoyer par courriel à tous. La subvention pour l'abonnement TPG est de 100.- par an pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Pour voir ce qui se fait dans les autres communes, elle renvoie au site des TPG (*cf. lien dans le document*).

La commission s'est posé les questions suivantes :

-maintien de la subvention : clairement oui et pas étendre au train. Représente ~4'500.- par an.

-solde de la subvention : proposition d'organiser une journée vélo avec ateliers mobiles, financer une participation pour remise en état de vélos ou pour acheter des vélos en mettant des conditions du type achat à Genève uniquement.

M. Farner est pour une subvention à l'achat d'un vélo, mais plus réservé sur la participation aux frais de réparation, s'agissant plus d'une question d'entretien. Des ateliers vélos ou faire venir un mécanicien lui semblent une bonne chose. Et **M. Hafner** ajoute que le TCS organise des journées de réparation de vélos.

Mme Fontaine pense qu'une action vélo pourrait se faire en 2 étapes : 1) proposer des subventions et 2) organiser une journée vélo en septembre-octobre, avec des ateliers, une bourse d'échanges et promotion des réparations en payant la prestation, mais pas les pièces.

Un report de la discussion est acté pour le prochain CM avec les propositions de la commission.

9. Rapport commission des finances

M. Claret informe qu'une réunion de la commission a traité de l'utilisation de la subvention de CHF 17'000.- votée pour La Fermette. Il a été décidé de payer la caisse enregistreuse comme 1^{ère} tranche de cette subvention. Puis, l'information a été donnée qu'il faudrait fournir les comptes annuels et les diverses attestations à **M. Revillet**, et que les prochains décaissements seront faits pour des motifs précis, faciles à justifier. D'autre part, une visite pour la patente et le service de l'hygiène a eu lieu.

M. Battiaz demande si subvenir aux charges ne pourrait pas constituer un motif suffisant, sans avoir à acheter du matériel ? Sachant que le gros des charges, c'est le loyer et l'employé à l'épicerie.

Mme Fährdrich communique qu'une partie de la commission penchait pour une utilisation en faveur du fonctionnement (loyers) et l'autre plutôt pour des achats tangibles (style remorque chambre froide). D'autres idées comme les contenants pour la vente en vrac pourraient aussi être payés avec la subvention mais il y a aussi au sein du comité des personnes qui auraient aimé recevoir la subvention pour une utilisation libre. Elle comprend les 2 points de vue.

Le Maire précise qu'il n'a jamais été réellement dit qu'il fallait investir dans du matériel, mais l'idée était de dire que la subvention ne devait pas servir à payer le loyer, d'autant que jusqu'à ce jour, il n'y a eu aucun loyer payé. La commune a dit qu'elle préférerait une utilisation pour du concret et dans les projets de son développement. Enfin, donner la subvention d'un coup en disant « Faites comme vous voulez », il n'y est pas favorable. La commission lui a paru en accord avec ce point de vue.

Mme Fabjan rappelle l'accord de la commune d'octroyer cette grosse somme pour un projet communal et aujourd'hui on intervient pour donner des leçons... Personnellement elle demande si des règles relatives à l'utilisation des subventions ont été posées ?

M. Fontaine se rappelle qu'au début des différentiels assez importants d'un mois à l'autre avaient été relevés, d'où l'idée de cette caisse...C'est aussi une question pratique. Il est aussi normal que lorsque l'on subventionne une association, on demande à voir les comptes. Pour les prochaines tranches, s'il n'y a pas d'achats à faire, elles pourront servir aussi à d'autres investissements.

M. J-M. Dunand relève que la commune n'a pas encore beaucoup de recul et ne dispose pas de beaucoup d'éléments pour prendre des décisions. Au fil de l'année, il lui semble possible d'imaginer des décaissements pour différents besoins.

M. Florez souligne que personne dans la commune, et lui non plus, n'impose l'achat d'une caisse enregistreuse. Ceci est venu à travers des discussions avec La Fermette.

Mme Fährdrich suggère que la prochaine commission des finances invite les co-présidentes et le trésorier pour en discuter.

Mme Fontaine pense que c'est une bonne idée, mais pas à la commission.

M. Ruckstuhl rappelle que la TVA viendra aussi voir les comptes et qu'il est obligatoire de tenir une comptabilité en règle et que la caisse enregistreuse, c'est aussi une obligation.

10. Lutte contre les nuisances sonores – demande d'allègement

Mme Weiss rappelle les mesures effectuées à Soral qui ont montré que le bruit de la circulation routière dépasse les normes fédérales. Le canton est tenu de faire quelque chose, mais après de nombreux calculs, il appert qu'une baisse de la vitesse à 30km/h ne serait pas suffisante pour diminuer suffisamment le bruit. Une autre mesure serait de faire des murs anti-bruit nous séparant de la route, ce qui vu la configuration du village n'est pas possible. De plus le matériel phono-absorbant déjà déposé depuis 2012 s'avère également insuffisant.

En conséquence, l'Etat abandonne le projet d'abaissement du bruit dans le village et demande à tous ceux qui sont concernés par ce problème d'accepter cette dérogation. Un courrier dans ce sens a été envoyé et publié dans la FAO. La commune est concernée à 2 titres : en tant que propriétaires des immeubles 300-302 de la route de Soral et en tant que commune. Un habitant a réagi en déposant une lettre auprès des habitants de Soral informant qu'il prend un avocat pour attaquer l'Etat. Pour sa part, la commune a décidé de faire une lettre en tant que propriétaire et commune et elle propose de la lire.

M. Florez ajoute que la procédure actuelle est de consultation et tous ceux qui sont concernés vont pouvoir écrire. Cette étape une fois passée et les réponses obtenues, il est probable qu'une confirmation que la situation est sans issue soit transmise. Alors, une nouvelle publication dans la FAO sera faite pour une entrée en force. A ce moment, ceux qui veulent aller plus loin, au TF par exemple, devront se manifester et la commune devra choisir sa position.

M. Fontaine est choqué par la position de l'Etat et demande à rappeler aussi dans ce courrier à l'Etat, les nombreuses pétitions faites. D'autre part, il relève que l'on s'occupe beaucoup des routes cantonales, mais les routes communales sont de notre ressort et

mériteraient que l'on s'en occupe. Ne devrions-nous pas nous aussi lancer des mesures d'assainissement ? Ce serait le travail de la commission des routes.

M. J.-M. Dunand partage cette remarque sur l'obligation communale d'assainissement de ses routes, mais d'essayer de le faire par un autre biais, car il existe peu de moyens pour s'opposer à la demande d'allègement.

M. Florez demande si on veut s'engager dans une bataille juridique onéreuse, en l'absence de solutions efficaces, hormis une fermeture de tout le village au trafic routier ?

M. Thévenoz estime que la commune est obligée d'aller jusqu'au bout, sinon comment répondre au mécontentement des habitants ?

M. Florez indique que la première étape, répondre à la consultation, est pour le 12 mars.

Mme Fabjan a compris qu'il y avait 27 propriétaires concernés, dont la commune pour 2 endroits. Elle demande s'il serait possible de s'associer à une action commune et partager les frais ?

M. J.-M. Dunand souligne que le rapport consultable actuellement et étayant la demande d'allègement a suivi la procédure prévue. Il ne sait pas comment cela s'est passé pour les autres communes concernées et il serait intéressant de se renseigner auprès d'elles afin de voir pour quelle stratégie elles ont opté. De plus, la commune a aussi d'autres intérêts à défendre que celui de simple riverain. C'est donc aussi une opportunité de se manifester et d'essayer d'obtenir des mesures spécifiques.

M. Fontaine relève que seule une partie des mesures ont été réellement mises en place, il faut donc le faire pour pouvoir conclure avec certitude que l'objectif ne pourra être atteint. Et entre-temps, la qualité de vie des habitants se sera tout de même améliorée. Il faut donc attaquer ce rapport et demander l'application de toutes les mesures possibles.

Le CM dans son intégralité juge scandaleux l'irrespect de la loi, des lettres personnalisées seront envoyées à l'Etat et l'opportunité d'aller plus loin avec un recours auprès du TA sera examinée.

M. J.-M. Dunand estime que l'exécutif aura besoin d'être accompagné par un juriste pour mieux cibler l'action. **Le Maire** en prend acte.

11. Communications de l'exécutif

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Mme Weiss annonce qu'une réponse négative au courrier du 02.02.21 relatif à la fermeture des douanes de Soral I et II est parvenue. *Elle lit la lettre.*

Le Maire propose de renvoyer ce courrier en commission des routes.

Mme Weiss annonce qu'en septembre des mesures de géothermie seront faites sur le territoire de la commune, supposant du bruit la nuit, ainsi que de possibles vibrations.

Mme Weiss rappelle que les chantiers sont maintenant de la compétence des communes sur le réseau non structurant. Des émoluments pourront être demandés pour l'usage du domaine public et sur la base de lois et d'un règlement. Un règlement communal sera établi.

Parkings EMS (Batardon) : **Mme Weiss** informe que de nouveaux plans ont été remis prévoyant 41 places et donc ~15 voitures d'employés de l'EMS de moins dans les rue du village. Un accord officieux a été trouvé avec la commune de Viry (bail signé pour 12 ans, renouvelable de 3 ans en 3 ans) dont nous avons été informés. Soral a résilié le bail et la commune n'a donc plus cette responsabilité. Des places pourront être louées à des habitants de Soral pour 100.-/mois.

Le Président propose de remettre ce courrier à la commission.

Mme Weiss annonce qu'une commission cantonale chargée du règlement des cimetières va être mise sur pied, dont elle fera partie.

Réunion TPG du 15 mars prévue en visio conférence ou en présentiel, **Mme Weiss** invitera un membre de la commission des routes.

M. Florez informe que la sortie prévue ce week-end est reportée, une autre date est à trouver. A suivre.

M. Florez indique qu'à la séance des maires et adjoints de la Champagne, il a appris que les promotions seraient plus « light » que celles que l'on a connues. Il faut donc imaginer un plan B. Pour le 1^{er} août, le discours officiel sera assuré par Mme Fontanet et le Cor des Alpes de Soral sera présent.

Mme Fontaine transmet que les regroupements SIS des pompiers professionnels et volontaires sont entrés en vigueur en janvier 2021 pour les premiers et pas avant janvier 2023 pour les seconds. Un comité va se mettre en place et M. Mottet, maire d'Avully, a été choisi comme représentant de la Champagne.

Mme Fontaine informe avoir demandé aux autres communes de la Champagne s'il y avait un intérêt à développer un partenariat avec le BUPP et, hormis Laconnex, toutes ont déjà mis en place un tel partenariat, dont ils sont très contents.

Elle a relevé que Chancy, qui a 2 projets en cours, a un 60% avec les TSHM. Avusy et Chancy se tiennent à disposition des commissions pour parler des projets et de ce que cela représente.

Extinction des lumières la nuit : **Mme Fontaine** informe que pour 60% des communes de la Champagne, cela n'est pas un sujet de discussion, qu'il y a eu aussi des rétractations, suite à des levées de boucliers de leur population. Chancy a opté pour sa part pour un changement de leurs lampadaires avec 50% d'intensité lumineuse en moins.

12. Propositions et questions individuelles

M. Fontaine informe de plusieurs visites de parascolaires, d'une réunion conjointe avec la commission de la petite enfance et de discussions pour envisager des solutions pour le parascolaire en attendant la construction du nouveau bâtiment.

Puis, une réunion sera consacrée à l'intégration des programmes dans les bâtiments communaux à construire (jardins d'enfants et école de musique notamment). Une présentation sera faite ultérieurement.

M. Thévenoz indique que la borne incendie, située face à l'EMS contre le mur de M. Egger, devra être protégée par un panneau d'interdiction de stationner. A signaler à M. Egger.

Mme Fährdrich informe d'une visite au forum de Bernex pour s'entretenir avec les responsables, se renseigner sur le fonctionnement des salles et voir pour l'organisation de la sortie jeunes prévue le 26 juin prochain. A été proposé qu'ils rejoignent la soirée Niels Avance. Puis, une présentation de la structure du futur site de Soralaide a été faite. La maquette de la page d'accueil sera dévoilée le 25 mars, pour un lancement en septembre.

M. Ruckstuhl informe d'un rendez-vous le 5 février avec le comité du jardin d'enfants et le souci transmis par son président en lien avec l'école de Laconnex. Des nuisances sonores sont relevées d'une part, et d'autre part, il semblerait que Laconnex veuille récupérer la classe d'ici quelques années. Il a donc demandé d'envisager de réserver une salle dans les nouveaux bâtiments pour le jardin d'enfants. Aujourd'hui, il y a 20 enfants, dont 15 habitent Soral.

Il en a fait part à la commission petite enfance et il semblerait qu'une possibilité est envisageable.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Mme Fabjan mentionne l'événement « La nuit est belle » pour le 21 mai 2021 pour lequel les lumières devront être éteintes. Dans la mesure où cela sera possible, une organisation de projets d'observation du ciel et de la faune pourra être mise sur pied. Un retour d'idées et de propositions est bienvenu d'ici au 18 mars.

M. R. Dunand a vu sur les réseaux sociaux que de nouvelles déprédations ont été faites à Soral et demande si une plainte contre X a été déposée ? **M. Revillet** informe que la peinture bleue sur la voirie est le fait de gamins de 10 ans.

Mme Dougoud informe des chiffres prévus pour la rentrée 2021 à Soral : pour les inscriptions de fin février, elle mentionne 21 enfants prévus pour la 1P, 72 enfants pour les 1 à 4 P, soit 7 de plus que cette année.

M. Battiaz mentionne la résolution relative à la ligne TPG 63, visant à garantir son accessibilité aux habitants de Soral. *Il lit la résolution.*

La résolution est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22H10.